



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/34  
5 novembre 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-huitième réunion  
Montréal, 3 - 7 décembre 2012

**PROPOSITION DE PROJET : MAROC**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)

ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

### Maroc

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	ONUDI (agence principale)

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C. Groupe I)</b>	Année : 2011	78,8 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>							<b>Année : 2011</b>		
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Util. en lab.	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b					11,4	0,4			11,8
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		9,1							9,1
HCFC-142b									
HCFC-22					57,9				57,9

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Valeur de référence 2009 - 2010	59,7	Point de départ des réductions globales durables	68,0
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée	16,77	Restante:	51,2

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
ONUDI	Elimination des SAO (tonnes PAO)	3,8					0,6	4,4
	Financement (\$US)	236 500					37 625	274 125

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	
Limites de la consommation du Protocole de Montréal (estimation)			s.o.	s.o.	s.o.	59,7	59,7	53,7	53,7	53,7	s.o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	s.o.	59,7	57,7	53,7	53,7	47,7	s.o.	
Financement convenu (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	951 740	80 000	220 000					35,000	1 286 740	
		Coûts d'appui	71 381	6 000	16 500					2,625	96 506	
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	951 740	80 000	0	0	0	0	0	0	0	1 031 740
		Coûts d'appui	71 381	6 000	0	0	0	0	0	0	0	77 381
Fonds totaux soumis à l'approbation de la présente réunion (\$US)		Coûts du projet			220 000	0	0	0	0	0	0	220 000
		Coûts d'appui			16 500	0	0	0	0	0	0	16 500

<b>Recommandation du secrétariat :</b>	Approbation globale
--	---------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Maroc, l'ONUDI, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 68<sup>e</sup> réunion, une demande de financement pour le Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I, deuxième tranche) pour un montant total de 220 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 16 500 \$US pour l'ONUDI. Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH, ainsi qu'un plan de mise en œuvre de la tranche pour 2013.

### Contexte

2. Le PGEH pour le Maroc a été approuvé par le Comité exécutif à sa 65<sup>e</sup> réunion, en vue de réduire la consommation de HCFC de 20 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici la fin de 2017. Le financement total pour la phase 1 du PGEH s'élève à 1 286 740 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 96 506 \$US, y compris 951 740 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 71 381 \$US approuvés lors de la 62<sup>e</sup> réunion, pour un projet d'élimination de 100,0 tonnes métriques (tm) (11,0 tonnes PAO) de HCFC-141b utilisé dans la fabrication de mousse isolante de polyuréthane rigide destinée aux réfrigérateurs domestiques produits par l'entreprise Manar. Le Comité exécutif à sa 65<sup>e</sup> réunion a également approuvé 80 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 000 \$US, pour la mise en œuvre de la première tranche du PGEH.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. Suite à l'approbation du PGEH, le gouvernement du Maroc a achevé le processus de ratification des amendements de Beijing et de Copenhague au Protocole de Montréal, qui sont entrés en vigueur le 9 septembre 2012. Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et l'ONUDI ont organisé, en partenariat avec le Centre marocain de production propre, un atelier dans le cadre duquel le PGEH a été lancé le 6 juin 2012. Toutes les parties prenantes ont été officiellement informées de la stratégie globale et du plan d'action correspondant pour l'élimination des HCFC, y compris les obligations et mesures à adopter ainsi que les technologies de remplacement disponibles pour les divers secteurs.

4. La phase I propose la reconversion de deux entreprises de mousse, à savoir Manar et Fagor. En ce qui a trait à la société Manar, l'ONUDI a indiqué que le document de projet avait été signé et le contrat de reconversion attribué en novembre 2010 pour un montant de 865 000 \$US. L'équipement et le matériel nécessaires pour le projet ont été achetés et seront livrés à l'entreprise à la mi-novembre 2012. On est en train de modifier les installations en vue de l'introduction de la technologie du cyclopentane. La mise en place du système de ventilation et des équipements de sécurité sera achevée d'ici la fin de novembre 2012. La production à plein régime sans utilisation de HCFC-141b devrait commencer d'ici la fin décembre 2012. La destruction des installations à base de HCFC s'effectuera au début de 2013.

5. En ce qui a trait à Fagor, l'entreprise autofinance la conversion de ses chaînes de production de mousse à la technologie du cyclopentane, qui prendra fin avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Fagor a accepté de limiter ses importations de HCFC-141b à 22,10 tm (2,43 tonnes PAO) en 2013, afin d'aider le gouvernement du Maroc à respecter le gel de la consommation de HCFC la même année. Suite à l'approbation du PGEH, l'entreprise n'envisage la reconversion que pour la fabrication d'appareils sans mousse isolante. Le gouvernement du Maroc et l'ONUDI surveilleront la situation pendant la mise en œuvre du PGEH.

6. En date d'octobre 2012, un financement total de 1 031 740 \$US avait été approuvé, dont 970 925 \$US décaissés ou engagés. Le solde de 60 815 \$US sera décaissé en 2013.

### Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

7. En raison des crédits limités approuvés pour la première tranche du PGEH (80 000 \$US), le gouvernement du Maroc et l'ONUDI considèrent qu'il serait plus efficace sur le plan financier de combiner le solde (61 015 \$US) au montant associé à la deuxième tranche, afin de mener les activités suivantes dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération :

- a) Achever l'élimination du HCFC-141b en vrac utilisé pour la fabrication de la mousse de polyuréthane par Manar et Fagor. Les deux entreprises recevront la visite de représentants de l'Unité nationale d'ozone et de l'ONUDI au cours de la mise en œuvre de la deuxième tranche, dont la mission consistera à vérifier si le calendrier d'élimination est respecté;
- b) Éliminer la consommation de HCFC-141b en vrac utilisé pour le rinçage des circuits de réfrigération par l'Office national des chemins de fer (ONCF). Un total de 16 techniciens recevront une formation sur les meilleures pratiques, y compris les mesures de sécurité et l'élimination sans danger des agents de nettoyage. Douze kits de recyclage seront achetés et distribués aux centres d'entretien régionaux. Le choix des agents de nettoyage de remplacement sera fondé sur les critères suivants : absence de SAO et faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), disponibilité sur le marché local, coût et sécurité;
- c) Formation de quarante agents des douanes sur la mise en application du système de permis; la surveillance des importations de HCFC; la communication des données; et les mesures visant à contrôler les importations illicites de HCFC. Les outils de détection de gaz destinés aux formations pour les principaux postes de douanes seront achetés et distribués;
- d) Un stage de formation sera organisé à l'intention des techniciens chargés de l'installation et de l'entretien des appareils industriels de réfrigération et de climatisation, y compris ceux travaillant dans le secteur des pêches. Cette formation, coordonnée avec l'Association marocaine de la réfrigération, sera axée sur les technologies les plus récentes en matière de réfrigération et de climatisation, la pénétration des marchés par les nouveaux frigorigènes, et les questions de sécurité se rapportant à l'inflammabilité des frigorigènes et à leur bonne gestion en cours d'entretien;
- e) Suivi et évaluation du projet, y compris la vérification de la consommation de HCFC.

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

##### Système de permis opérationnel

8. En conformité avec la décision 63/17 et en vertu de l'accord entre le gouvernement du Maroc et le Comité exécutif, il a été confirmé par le gouvernement qu'un système national coercitif de permis et de quotas pour les importations et exportations de HCFC avait été mis en place et que celui-ci serait capable d'assurer le respect des dispositions du Protocole de Montréal.

9. Le système de permis établi par le gouvernement englobe les importations de HCFC-141b et de HCFC-22, seuls HCFC consommés dans le pays. Fondé sur les consultations menées auprès des principales parties prenantes, le tableau 1 ci-après présente les quotas d'importation pour les HCFC.

**Tableau 1. Valeur maximale admissible de la consommation de HCFC à partir de 2013 (tonnes PAO)**

HCFC	2012*	2013**	2014**	2015**	2016**	2017**
HCFC-141b	23,72	13,77	13,77	8,87	8,87	7,90
HCFC-22	60,27	45,90	45,90	44,83	44,83	39,84
Total	84,00	59,67	59,67	53,70	53,70	47,74

\* Estimation

\*\* Valeur maximale autorisée par proposition

Consommation de HCFC

10. La consommation de HCFC en 2010 a été plus faible que lors des années précédentes, en raison surtout de la crise économique. Elle a toutefois atteint un niveau historique en 2011. D'après les données préliminaires, la consommation en 2012 devrait être légèrement supérieure à celle de 2011, comme en témoigne le tableau 2.

**Tableau 2. Consommation de HCFC au Maroc (2007-2011 - article 7, 2012 - estimation)**

HCFC	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	Référence
<b>Tonnes métriques</b>							
HCFC-141b	66,0	125,6	200,9	178,8	189,55	215,64	189,8
HCFC 22	471,0	674,7	834,1	576,5	1 053,64	1 095,82	705,3
Total (tm)	537,0	800,3	1 035,0	755,3	1 243,18	1 311,45	895,1
<b>Tonnes PAO</b>							
HCFC-141b	7,3	13,8	22,1	19,7	20,85	23,72	20,9
HCFC-22	25,9	37,1	45,9	31,7	57,95	60,27	38,8
Total (tonnes PAO)	33,2	50,9	68,0	51,4	78,8	83,99	59,7

(\*) Consommation estimée.

11. Le Secrétariat note que les systèmes de permis et de quotas d'importation ont été mis en service et permettront au gouvernement de réduire sa consommation de 20 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici 2017, bien avant l'échéance fixée par le Protocole pour l'élimination des HCFC. La reconversion de Manar à la technologie du cyclopentane progresse de manière satisfaisante et l'entreprise aura complètement stoppé sa consommation de HCFC-141b d'ici la fin de 2012. Les activités menées dans le secteur de l'entretien à partir de 2013 autoriseront de plus amples réductions de la consommation de HCFC-141b destiné au rinçage des circuits de réfrigération, ainsi que de HCFC-22 grâce à l'introduction de meilleures pratiques, y compris le contrôle des fuites.

**RECOMMANDATIONS**

12. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH (phase I) pour le Maroc; et recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche, ainsi que du plan de mise en oeuvre correspondant, avec le financement figurant dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	220 000	16 500	ONUDI

-----